

Rapport annuel

COMMUNE DE COUSANCE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2012

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche



Mission EAU

Document établi
le 23 avril 2013

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
 - RESSOURCES EN EAU 3
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS 4
 - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 4
 - LONGUEUR DU RESEAU 4
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 5**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 5
 - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 5
 - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 6
 - LE PRIX DE L'EAU POUR (Y COMPRIS REDEVANCE DE POLLUTION) 6
 - DEPENSES D'EXPLOITATION 7
 - RECETTES D'EXPLOITATION 7
 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 7
 - RECETTES D'INVESTISSEMENT 7
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 8**
 - QUALITE DE L'EAU 8-9-10

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Commune organise intégralement le service d'eau potable.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 243 habitants.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations assurées par la commune sont les suivantes :

- **Gestion du service** : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
- **Gestion des abonnés** : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
- **Mise en service** : des branchements
- **Entretien** : de l'ensemble des ouvrages
- **Renouvellement** : des canalisations, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Prélèvement 2011 [m ³]	Prélèvement 2012 [m ³]	Observations
Nappe phréatique : lieu dit « En Lune »	142 005	164 373	Dont 29 150 m ³ vendus à la commune de CUISIA

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012
Nombre d'abonnements domestiques	615	630
Nombre d'abonnements non domestiques		
Nombre total d'abonnements	615	630

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2011	2012
Volume vendu aux abonnés domestiques	106 066	106 911
Volume vendu aux abonnés non domestiques		
Volume total vendu aux abonnés	106 066	106 911

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 169 m³ par an.

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2011	2012
Linéaire du réseau hors branchements en km	17 kms	17 kms

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant le tarif du service.

La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur a été prise le 29 avril 2011 et 05 avril 2012.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est non assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu des relevés.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013
Redevance de pollution domestique	0,22 €	0,28 €

COMMUNE DE COUSANCE

EAU POTABLE

2012

Tarif domestique de la commune

○ LE PRIX DE L'EAU

Tarif hors redevance de pollution domestique

▪ Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} semestre 2012	2 ^{eme} semestre 2012	1 ^{er} semestre 2013	1 ^{er} semestre 2013
Part Fixe [€ HT/semestre]	Location compteur *				
	Ø 15 mm	9,78 €	10,02 €	10,02 €	10,32 €
	Ø 20 mm	15,84 €	16,20 €	16,20 €	16,68 €
	Ø 30 mm	31,74 €	32,52 €	32,52 €	33,48 €
	Ø 40 mm	63,60 €	65,16 €	65,16 €	67,08 €
	Ø 60 mm et 65mm	123,24 €	126,30 €	126,30 €	130,08 €
Part proportionnelle [€/m ³]	Redevance eau	0,60 €	0,618 €	0,618 €	0,64 €
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0461 €	0,0461 €	0,0461 €	0,0461 €

* Location prise en compte dans la facture 120 m³

▪ Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013
Location compteur	19,80 €	20,34 €
Redevance eau	72,00 €	74,16 €
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,53 €	5,53 €
Redevance de pollution domestique	26,40 €	33,60 €
Total [€ TTC]	123,73 €	133,63 €

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,11 €/m³

■ **DEPENSES D'EXPLOITATION**

● *Dépenses de la collectivité*

011	Charges à caractère général	28 226,40 €
012	Charges personnel et frais assimilés	17 324,99 €
014	Atténuations de produits	13 000,00 €
065	Autres charges gestion courante	1 651,58 €
067	Charges exceptionnelles	9,54 €
042	Opérations d'ordre	19 545,30 €

■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

● *Recettes de la collectivité*

070	Ventes produits	90 186,33 €
077	Produits exceptionnels	5,22 €

■ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

● *Dépenses de la collectivité*

021	Immobilisations corporelles	56 487,66 €
-----	-----------------------------	-------------

■ **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

● *Recettes de la collectivité*

040	Opérations d'ordre	19 545,30 €
-----	--------------------	-------------

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la ARS Franche Comté. Parallèlement la collectivité vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.